

YFU NEWS 97

TRIMESTRIEL > octobre, novembre, décembre 2023



Éditeur responsable : Jean-Paul BONNIVER rue de la Station, 73-75, 4430 Ans (Liège) Dépôt Liège X P705141





Si nous avons pu démarrer cette nouvelle année d'échange, c'est que notre organisation a pu résister aux embûches.

Chers amis, chères familles, chers jeunes,

Voici venu le moment de vous écrire quelques lignes pour un nouveau YFU News. Le premier de cette nouvelle année académique, synonyme pour la majorité des membres de la famille YFU d'un début d'expérience d'échange, en Belgique ou à l'étranger.

Si nous avons pu démarrer cette nouvelle année d'échange, c'est que notre organisation a pu résister aux embûches, pourtant nombreuses, qui se sont dressées (et se dresseront) encore sur sa route. Il faut bien sûr rester vigilant, le secteur des expériences culturelles est un secteur qui est avant tout lié aux circonstances géopolitiques et au fonctionnement de nos sociétés, qui, plus que jamais, changent. Il faut toujours pouvoir prendre la balle au rebond pour répondre aux exigences et défis que nous rencontrerons inévitablement. Et je pense que nous ne nous en sortons pas trop mal, grâce au travail de notre bureau et de nos bénévoles qui essaient de prévoir tout en s'adaptant, je les en remercie.

Quand je parle de bénévoles, il va de soi que je parle aussi de nos familles, qui restent le cœur de notre mission, celles sans qui l'immersion culturelle n'aurait pas de sens. En effet, on peut voyager n'importe où dans le monde, c'est avant tout la vie chez ceux qui nous ouvrent leur porte qui donne de la dimension à toute cette expérience. La vie dans cette famille est aussi ce qui reste de plus cher dans la mémoire du jeune, au-delà des lieux et activités qu'il a pu voir et expérimenter durant son échange. J'ai eu la chance de pouvoir visiter récemment ma famille d'accueil, 16 ans après avoir quitté leur maison pour rentrer en Belgique. Même si bien sûr le temps passe, tous les souvenirs reviennent immédiatement et avec clarté, et on se souvient de la chance qu'on a eue de vivre tout ça. C'est exactement ça que je souhaite à tous nos jeunes de vivre cette année.

Comme chaque année, notre calendrier est bien chargé. Nos jeunes auront à peine le temps de commencer à bien s'installer dans leur nouvelle vie que YFU les invitera à se rassembler pour partager sur leur ressenti et tout ce qu'ils ont vécu depuis leur arrivée, l'occasion de se rassurer ou de trouver une oreille attentive si le besoin s'en fait ressentir. Ces activités sont le signe que YFU met un vrai suivi en place et écoute le jeune, pour l'aider à vivre au mieux une expérience pouvant être vraiment déroutante.

Pour une fois, je vais utiliser une citation, de Proust, que j'ai trouvée dernièrement et qui correspond bien à ce qui est vécu dans nos programmes : « Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux ». Et c'est vraiment ça que nous demandons à tous ceux qui s'engagent dans l'expérience, changer sa manière de voir, pour Découvrir avec un grand D.

Bonne lecture !



Jean-Paul Boniver
Président du CA



SOMMAIRE

IMMERSION

- 4 Alyssia en Equateur

VOLONTARIAT

- 6 Un week-end d'orientation mémorable
7 Animation du Homecoming

ACCUEIL

- 8 Nous sommes ravis d'avoir ouvert nos portes

ACTU YFU

- 9 Team building YFU Bruxelles-Wallonie
10 30 ans de YFU Bruxelles-Wallonie
12 L'équipe prend son envol, direction le Danemark
13 Lancement des journées «invitez un ami»
14 Assemblée générale
15 Nouveaux status

22 AGENDA

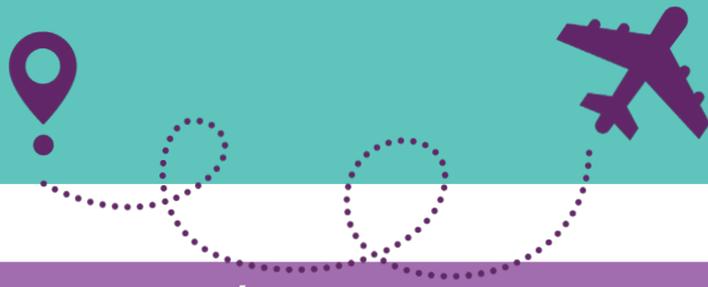


YFU BRUXELLES-WALLONIE
Programmes d'Echanges Interculturels

Éditeur responsable : Jean-Paul BONIVER · rue de la station, 73-75, 4430 Ans (Liège) · tél. +32 4 223 76 68 · info@yfu-belgique.be

Rédacteur en chef : Rostand TCHUILIEU · **Coordinatrice :** Justine KINET · **Graphisme :** kinet.graphisme@gmail.com

Ont collaboré à ce numéro : Rostand TCHUILIEU, Deborah TEXIER, Mégane DENIS, Sophie RAWET, Pauline WINANT, Naëlle CRISTOFALO, Justine KINET, Alyssia, nos familles d'accueil et tous nos étudiants internationaux.



«J'ai pu enfin découvrir ma deuxième maison»



Premier mois en Équateur avec YFU Bruxelles-Wallonie. Quelques semaines avant le départ, le stress s'est fait sentir. Un gros doute sur mon choix, surtout par rapport au manque de ma famille.

Je me projetais en imaginant ne pas arriver à surmonter cette distance et ce manque, sans savoir si ce serait le cas ou non. Les derniers jours avant de partir ont, quant à eux, été plus doux. Je pense que je ne me rendais pas vraiment compte que c'était réel et que j'allais bientôt m'envoler.

Le 23 août, j'ai décollé, laissant ma famille derrière moi pour aller rencontrer d'autres personnes devant. Le départ a été très dur, que ce soit pour moi ou pour ma famille. J'ai eu du mal à me décrocher de ma maman et à passer les portiques, sachant que je ne pourrais plus faire demi-tour après. Les moments avant de poser les pieds sur le sol équatorien furent très riches en émotions. Je me suis perdue dans l'aéroport d'Amsterdam sans savoir où aller ni quoi faire. Heureusement, je suis tombée sur une dame merveilleuse qui m'a aidé à m'y retrouver afin de ne pas louper mon avion.

Arrivés en Équateur, nous (tous les étudiants d'échange) avons été pris en charge par des gens de YFU Équateur qui nous ont encadrés pendant 2 jours à Quito. Nous y avons fait des activités pour s'intégrer au mieux dans la société. Nous avons découvert les choses à faire et celles à ne pas faire afin de s'imprégner des habitudes et de la culture du pays. Durant ce week-end, j'ai rencontré des étudiants, qui comme moi, avaient l'envie de découvrir le pays, rencontrer leur famille et vivre la vie équatorienne.





Une fois arrivée dans ma famille, j'ai commencé à m'installer, poser mes bagages, découvrir la maison, la famille. Je me suis sentie accueillie dès le début. Le personnel de maison est très agréable et s'occupe de moi comme ils s'occupent des enfants de la famille. Mon intégration s'est faite très rapidement. Les parents d'accueil m'ont présentée comme leur fille et j'ai rencontré la famille ainsi que les amis dès les premiers jours. Les gens sont intéressés par d'autres cultures et surtout par une autre langue. Ils sont ravis de pouvoir discuter et apprendre des mots de français.

Quant à l'école, tout s'est très bien passé.

Je suis arrivée dans une classe qui m'a fait une place directement au sein de leur groupe et de leurs activités. Le rapport prof/élève est très différent en Équateur et en Belgique. Les profs sont très présents, à l'écoute des besoins des élèves et de leurs envies. J'ai été très étonnée par certaines habitudes telles que: sortir de la classe lorsqu'un exercice est terminé ou discuter entre élèves lors des interros. Il y a énormément de coutumes dans mon école, comme le jour de la paix ou encore le jour du drapeau (día de la bandera) que nous préparons pour l'instant. C'est très formel et tout le monde s'entraîne avec hâte.

Finalement, le manque ne s'est pas fait ressentir autant que je l'imaginai. Je me suis habituée très vite à la vie en Équateur, surtout grâce aux gens que j'ai rencontrés. En un mois, j'ai découvert ce magnifique pays et les gens encore plus merveilleux qui y vivent.

Alyssia



L'ORIENTATION

«Un week-end d'orientation mémorable pour les étudiants d'échange de YFU Bruxelles-Wallonie».

Le dernier week-end d'août, les étudiants d'échange de l'année 2023-2024 se sont réunis à l'auberge de jeunesse Georges Simenon à Liège pour un week-end d'orientation inoubliable organisé par YFU Bruxelles-Wallonie. Cet événement a marqué leur première rencontre en tant que groupe et les a préparés à l'aventure passionnante qui les attend.

L'objectif principal de ce week-end d'orientation était d'aider les étudiants d'échange à se familiariser avec YFU et à se préparer correctement à leur séjour en Belgique. Dès leur arrivée, ils ont été chaleureusement accueillis par les volontaires, qui leur ont présenté le fonctionnement de l'organisation et répondu à toutes leurs questions après avoir brisé la glace à l'aide de quelques jeux.

Les étudiants ont également eu l'occasion de découvrir le système scolaire belge, qui présente des particularités intéressantes. Des informations précieuses leur ont été fournies pour faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement scolaire.

Mais ce week-end n'était pas uniquement axé sur les aspects académiques. Une grande importance a été accordée à la vie sociale et à l'intégration en famille d'accueil. À travers des discussions animées et des jeux variés, les étudiants ont pu partager leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs motivations. Les volontaires expérimentés de YFU ont partagé des conseils précieux sur la manière de s'adapter à une nouvelle famille et de créer des liens solides avec ses membres.

Parmi les moments forts de ce week-end, il convient de mentionner le repas au restaurant où les étudiants ont eu l'occasion de goûter aux fameux boulets liégeois, une spécialité culinaire locale. Cela a permis d'allier découvertes gastronomiques et convivialité, renforçant les liens entre les participants.

Le dimanche, une étape importante a été franchie avec l'invitation des familles d'accueil à participer aux animations et à prendre connaissance des règles et des valeurs de YFU. Cela a permis aux familles d'accueil de mieux comprendre le rôle crucial qu'elles jouent dans l'accueil des étudiants d'échange et de renforcer les liens entre elles et les étudiants.

Le point culminant du week-end a été le Talent show, où les étudiants ont pu mettre en avant leurs talents et leurs passions. Chants, danses, sketches et autres performances ont été présentés, créant une atmosphère de célébration et de partage.

Ce week-end d'orientation restera gravé dans les mémoires des participants. Il a non seulement permis aux étudiants d'échange de se préparer adéquatement à leur séjour en Belgique, mais aussi de créer des liens solides avec leurs pairs et de s'intégrer dans la grande famille de YFU Bruxelles-Wallonie.

Un grand merci à tous les volontaires qui ont consacré leur temps et leur énergie à rendre ce week-end d'orientation aussi spécial et enrichissant. Leur dévouement et leur passion pour YFU ont joué un rôle essentiel dans la réussite de cet événement. Leur présence bienveillante et leurs efforts pour créer une atmosphère accueillante ont permis aux étudiants d'échange de se sentir immédiatement à l'aise et

soutenus. Leur contribution dans l'organisation des activités, les discussions stimulantes et l'animation du Talent show ont créé des souvenirs précieux pour tous les participants.

YFU Bruxelles-Wallonie a une fois de plus démontré son engagement à offrir aux étudiants d'échange (ainsi qu'aux familles) une expérience riche, éducative et inoubliable. Nous leur souhaitons à tous un séjour fructueux et épanouissant en Belgique !

Sophie Raway (D.P.)

LE HOMECOMING

Le 26 août dernier, nous avons eu l'occasion d'animer les jeunes lors du Homecoming. Nous avons partagé un bon moment pendant lequel ils ont pu revenir sur leur échange aux États-Unis, en Irlande, en Allemagne ou encore en Norvège. Lors de cette journée, les jeunes se sont rendu compte à quel point ils ont grandi et mûri. C'était également l'occasion pour eux de partager leurs meilleurs souvenirs et quelques anecdotes avec d'autres jeunes ayant vécu le même type d'expérience.

Après un bon plat de pâtes, les jeunes étudiants belges ont pu rencontrer leurs filleuls internationaux. Pendant ces quelques instants ensemble, les nouveaux alumni ont pu rassurer leur filleul et devenir un visage familier en Belgique.

Nous avons poursuivi l'après-midi par un escape game urbain. Après avoir résolu de nombreuses énigmes, les jeunes agents secrets ont retrouvé les étudiants internationaux. Ensemble, nous avons terminé la journée chez Tchantchès et Nanesse autour d'un bon boulets frites.

On espère les revoir très vite en tant qu'alumni lors des futures activités YFU.

Lucie et Florence (volontaires de YFU Bruxelles-Wallonie)



Témoignage



« Nous sommes ravis d'avoir ouvert nos portes à nouveau cette année ».

Nous voulions créer du lien avec une famille à l'autre bout du monde, et faire découvrir cette expérience à nos enfants.

Nous avons accueilli pour la première fois en 2022-2023 Agustina d'Argentine. C'était une grande première pour nous, petite famille de la campagne. Nous voulions créer du lien avec une famille à l'autre bout du monde et faire découvrir cette expérience à nos enfants.

Une année riche en émotions...

Nous avons d'abord décidé de faire une pause avant de reprendre un étudiant afin de retrouver nos habitudes.

Mais, c'était plus fort que nous, nous regardions toutes les semaines les profils des étudiants de cette promotion 2023-2024 et systématiquement le profil de Kristers nous interpellait.

Un jour, le cœur a parlé, peut-être grâce à la gentillesse qu'il dégageait ou par rapport à ses centres d'intérêt...

Et depuis son arrivée le 19 août 2023, nous découvrons avec plaisir un jeune garçon, sa culture, son sens de l'amitié,... Ainsi que de nombreux nouveaux jeux de carte !

Nous sommes ravis d'avoir ouvert notre porte à nouveau cette année et de faire une fois de plus partie de la belle famille YFU.

Arnaud, Julie et les enfants



Journée team building de l'équipe YFU Bruxelles-Wallonie

Le mardi 5 septembre, l'équipe de YFU Bruxelles-Wallonie s'est rendue à la salle Gotha Cosy de Liège pour une journée de formation axée sur le renforcement d'équipe. La matinée a débuté avec divers ateliers visant à approfondir notre compréhension du travail d'équipe.

Ensuite, l'après-midi a été consacrée à l'apprentissage de la gestion des situations conflictuelles et des techniques de résolution grâce à une communication efficace. Notre formateur, Christophe Cocu, nous a guidés avec brio à travers ces ateliers.

Nous avons également passé en revue plusieurs aspects à améliorer dans notre travail et nos interactions, en utilisant des jeux divertissants qui pourraient être réutilisés pour former nos volontaires à l'avenir. Après nos efforts, nous nous sommes offert un

moment de réconfort en dégustant un verre de vin suivi d'un repas convivial en fin de journée, tous ensemble.

Justine
(reponsable marketing digital de YFU)





Rostand Tchuilieu
Directeur YFU
Bruxelles-Wallonie

30 ans : célébrons l'histoire de YFU Bruxelles-Wallonie ensemble !

Cette année nous célébrons une étape importante de notre organisation dans son fonctionnement autonome au sein du réseau mondial.

Nous souhaitons rendre hommage à toutes les personnes qui, au fil de ces années, ont contribué de diverses manières à préparer les jeunes à un monde empli d'espoir, de promesses d'avenir et de compréhension mutuelle.

Youth For Understanding a lancé ses programmes d'échange d'étudiants en 1951, servant ainsi de passerelle entre deux cultures qui avaient été en conflit pendant la Seconde Guerre mondiale. Pas à pas, ces ponts ont continué à relier davantage de cultures, à rapprocher les cœurs et à ouvrir les esprits à un monde plus lumineux.

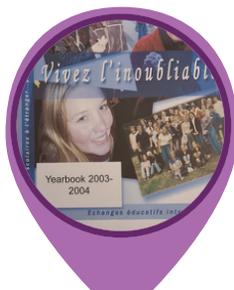
En 1971, nous avons vu nos premiers jeunes partir à l'aventure, à la découverte du monde. Nous sommes fiers du travail accompli jusqu'à présent et sommes convaincus de son importance. Nous nous engageons à poursuivre notre mission de rapprocher le monde par la compréhension et le respect.

Depuis sa création, YFU BRUXELLES-WALLONIE a formé une grande famille. À ce jour, elle compte de nombreux membres, notamment des bénévoles qui consacrent leur temps, des familles d'accueil généreuses, des étudiants avides d'élargir leurs horizons, et des écoles qui



1993

Premier bureau
dans le centre de
Liège



2004

Yearbook de nos
étudiants
internationaux



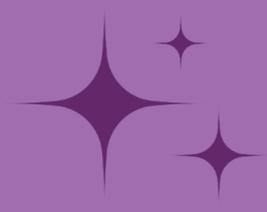
2013

Déménagement du
bureau à Ans



2019

Le Yearbook fait
peau neuve



30^{ème} anniversaire



YFU BRUXELLES-WALLONIE
Programmes d'Echanges Interculturels

ouvrent leurs portes. Tous ensemble, ils rendent possible la réalisation de cette mission depuis la Wallonie et Bruxelles vers le reste du monde.

- Nous exprimons notre gratitude à toutes les familles d'accueil qui ouvrent leur maison et leur cœur avec altruisme pour offrir aux jeunes une expérience inestimable.
- Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui accompagnent les étudiants durant leurs échanges, animent les activités, identifient et interviewent les familles et les étudiants, et diffusent l'esprit de YFU en tant que citoyens du monde.
- Nos remerciements s'adressent également à toutes les écoles qui aident ces élèves à accéder à un nouveau monde rempli de possibilités.

Nous ne pourrions accomplir tout cela sans chacun de vous, et nous vous remercions infiniment pour tout ce que vous faites. Vous êtes non seulement des CRACS, mais aussi des citoyens du monde exceptionnels !

Le programme d'échange a un impact positif sur le reste de notre vie, il modèle notre personnalité et oriente nos parcours. Il nous lie à des personnes venant de tous horizons, qui deviennent des amis et des membres de notre famille pour la vie.

La construction d'un monde meilleur est possible, et cela commence avec chacun de nous.

YFU GO et YFU Bruxelles-Wallonie



2023

**La Team actuelle
de YFU Bruxelles-
Wallonie**

«L'équipe prend son envol : direction le Danemark !».

En ce mois d'octobre, qui n'a d'«automnal» que le nom, une opportunité au sein du réseau YFU s'est présentée à nous, et nous n'avons pas hésité un instant : une formation YFU Europe !

Nos départements marketing, direction, et programmes se sont envolés pour une semaine au Danemark, avec pour objectif principal d'enrichir nos programmes YFU. Mais cette occasion s'est également révélée être une excellente opportunité pour rencontrer nos collègues européens, notamment ceux de YFU Norvège, YFU Danemark, YFU Pays-Bas, et bien d'autres.

Notre point de chute a été la maison YFU de Tommerup, au Danemark, une magnifique demeure entourée d'un jardin bucolique. Autant dire que notre arrivée a été des plus plaisantes !

Cette formation s'est étalée sur trois jours, pendant lesquels nous avons participé à des ateliers portant sur le marketing, la sélection des candidats, les aspects informatiques, ainsi que la recherche de familles d'accueil. Ces journées intenses ont été l'occasion d'un partage de connaissances mutuel. Cette expérience enrichissante nous a permis de mettre des visages sur les adresses e-mail, renforçant ainsi nos relations professionnelles au sein de l'Europe.

Tout cela nous pousse à évoluer et à améliorer constamment notre travail au quotidien.

Merci YFU Danemark pour ce moment hors du temps !

Pauline
(responsable marketing de YFU Bruxelles-Wallonie)



Nouveau



Invitez un ami chez YFU : 1er événement !
Balade loup-garou

02 DÉCEMBRE À 14H



OU

Inscription gratuite sur le lien suivant :

<https://yfu-belgique.be/event/880>

«Lancement des journées « Invitez un ami »».

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement d'un projet passionnant qui vise à élargir notre communauté et à partager l'esprit YFU avec un public plus large que jamais. Notre nouvelle initiative, baptisée «Invitez un Ami», est conçue pour renforcer les liens entre nos familles d'accueil existantes tout en introduisant de nouvelles personnes à l'incroyable expérience YFU.

Aujourd'hui, nous souhaitons étendre notre impact en invitant vos amis et vos proches à se joindre à nous dans cette aventure. Nous avons la volonté de proposer une série d'activités et de journées à thème conçues pour plaire aux jeunes et moins jeunes, familles, étudiants et amateurs de cultures diverses. Voici un aperçu de ce qui vous attend dans le cadre de ce projet :

- 1. Activités en pleine nature :** Rejoignez-nous pour des journées de sport en plein air, des randonnées et d'autres activités sportives amusantes qui renforceront les liens entre nos familles d'accueil et leurs amis.
- 2. Journées Culturelles :** Découvrez la richesse des cultures du monde à travers des ateliers de cuisine, de musique et bien plus encore. Chacun de ces événements mettra en avant la diversité de nos étudiants et de nos familles d'accueil.
- 3. Soirées à Thème :** Plongez-vous dans des soirées à thème exaltantes, de la soirée blind test aux soirées déguisées, en passant par les soirées cinéma du monde. Ces moments de convivialité seront l'occasion parfaite pour élargir notre cercle d'amis YFU.
- 4. Ateliers Éducatifs :** Apprenez-en davantage sur les défis et les opportunités de l'éducation interculturelle à travers des ateliers interactifs animés par des experts du domaine.

Comme son nom l'indique, la participation à ces activités, se fera sous une seule condition : nous vous demanderons de jouer le jeu en invitant vos amis, votre famille ou encore vos collègues. Ce projet est l'occasion de créer de nouvelles amitiés et de montrer au monde entier ce qui fait de YFU Wallonie-Bruxelles une famille si spéciale.

Restez à l'écoute pour plus d'informations sur nos prochaines activités. Nous sommes impatients de vous voir tous participer et de continuer à élargir notre cercle de passionnés de l'échange interculturel. Ensemble, nous pouvons rendre le monde encore plus petit et plus chaleureux.

Naëlle
(chargée de projets de YFu Bruxelles-Wallonie)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les membres sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le **lundi 13 novembre 2023 à 11h00 précises au bureau YFU, rue de la Station 73, 4430 Ans.**

Si le quorum légal n'est pas atteint pour procéder au vote sur les modifications des statuts et conformément à la loi, les membres sont d'ores et déjà invités à une seconde assemblée générale qui aura lieu le lundi 27 novembre 2023 à 11h00 au même endroit. L'ordre du jour sera identique à celui du 13 novembre 2023.

Pour le Conseil d'Administration, Jean-Paul BONIVER – Président



TALON RÉPONSE

À renvoyer par courrier, fax ou e-mail au bureau de Ans (voir dernière page)

Je soussigné

• Assisterai – N'assisterai PAS à l'Assemblée générale du 13 novembre 2023 (1)

Dans la négative, je donne procuration à
pour m'y représenter.

• Assisterai – N'assisterai PAS à l'Assemblée générale du 27 novembre 2023 (1)

Dans la négative, je donne procuration à
pour m'y représenter.

Fait à, le 2023

(1) Biffer la mention inutile

YFU Bruxelles - Wallonie Echanges Educatifs Internationaux – Nouveaux statuts, octobre 2023

TITRE 1er : Dénomination, siège social

Article 1 :

Il est créé une association à but pédagogique, dénommée « YFU Bruxelles-Wallonie Echanges Educatifs Internationaux ASBL », ou, en abrégé « YFU ».

L'association a été constituée pour une durée indéterminée.

Article 2 :

Le siège social actuel de l'association est fixé à 4430 Ans, rue de la Station 73/75.

Il est situé en Belgique, en Région Wallonne et dans l'arrondissement judiciaire de Liège.

TITRE 2 : But social et objet social

But social

Article 3 :

La finalité de l'association est de préparer aujourd'hui les jeunes à assumer des responsabilités et à saisir les opportunités d'un monde interdépendant en pleine mutation.

Elle tente d'atteindre ce but par le développement et la mise en œuvre de programmes internationaux d'échanges culturels sur base de séjours dans des familles d'accueil.

Objet social

Article 4

L'association a pour objet social l'accomplissement de tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but social.

Pour atteindre ce but :

- YFU organise des séjours scolaires linguistiques et culturels avec un réseau de partenaires dans le monde. Elle envoie des étudiants dans le monde et accueille aussi des étudiants internationaux du monde entier ;
- YFU développe et fait la promotion des outils pédagogiques à destination des écoles ;
- L'organisation assure la promotion de la mobilité internationale ;
- YFU assure la formation et la préparation des jeunes durant leur intégration aux programmes ;
- YFU prépare les jeunes à l'animation des activités, au développement personnel et au leadership ;
- YFU met en place des incitants pour la mobilité internationale auprès d'un public marginalisé ;

L'association peut accomplir tous les actes qui tendent à réaliser son but social et pourra exercer des activités économiques à condition que le produit de ces activités soit destiné à la réalisation du but social.

A cet effet, l'association peut accepter les dons dans le cadre des dispositions légales, acquérir la propriété de biens et de droits, collaborer avec des associations existantes ou des personnes intéressées, exécuter toutes les actions en rapport avec les activités ci-dessus ou qui sont en relation avec tout autre projet éducatif.

Elle ne poursuit aucun but lucratif.

TITRE 3 : Membres

Article 5 :

L'association «YFU» se compose uniquement de membres effectifs. Le nombre des membres est illimité. Le nombre minimum de membres est fixé à cinq.

Peuvent devenir membres:

- a)** les étudiants qui vont partir ou qui sont partis à l'étranger dans le cadre d'un des programmes de l'association, ainsi que les membres de leur famille ;
- b)** toutes les familles d'accueil qui ont participé ou participent au programme de l'association ;
- c)** toutes les personnes, en dehors de ces différentes catégories, qui s'intéressent à la finalité de l'association.

Leur affiliation est acceptée par l'organe d'administration.

La qualité de membre se perd:

- a)** par décès ;
- b)** par démission ;
- c)** par décision motivée d'exclusion prise par l'assemblée générale. L'exclusion d'un membre doit être indiquée dans la convocation. Le membre doit être entendu. L'exclusion ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts.

Tout membre exclu ou démissionnaire n'a aucun droit sur l'avoir social de l'association.

TITRE 4 : Cotisations

Article 6 :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

La cotisation éventuellement demandée ne peut dépasser 25 euros.

TITRE 5 : Assemblée générale

Article 7 :

L'assemblée générale est composée de tous les membres.

Article 8 :

Elle est présidée par le président de l'organe d'administration, le vice-président ou s'il est absent, par un administrateur désigné à cet effet par l'organe d'administration soit le plus âgé des administrateurs présents.

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par le Code des sociétés et des associations ou les présents statuts.

L'assemblée générale est seule compétente pour ce qui concerne :

- a) la modification des statuts ;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs ;
- c) l'approbation des budgets et des comptes ;
- d) la décharge octroyée aux administrateurs et aux commissaires ;
- e) la dissolution de l'association ;
- f) l'admission de nouveaux membres ;
- g) l'exclusion de membres.

Article 9 :

L'assemblée générale se réunit à l'initiative du président, au moins une fois par an, dans le courant du premier semestre.

L'organe d'administration convoque l'assemblée lorsqu'au moins un cinquième des membres en fait la demande.

L'assemblée est convoquée par l'organe d'administration par écrit au moins 15 jours avant la date de sa tenue.

La convocation contient les date, heure et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour envoyé aux membres.

Si l'assemblée générale doit approuver les comptes, le budget et/ou le rapport de gestion (ou le rapport d'activités) sont annexés à la convocation.

Article 10 :

Le rapport de gestion dont il est question à l'article 9 reprend les mentions prescrites à l'article 3:48 § 2 du Code des sociétés et des associations. Il démontre en quoi les activités déployées par l'association se réalisent dans le respect du but et de l'objet de l'association ainsi que les valeurs que celle-ci défend.

Article 11 :

Tout membre dispose d'une voix et peut se faire représenter à l'assemblée générale uniquement par un autre membre.

Chaque membre ne peut se voir attribuer que trois procurations maximum.

A l'exception des cas prévus dans les statuts ou dans la législation, les résolutions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et sont portées à la connaissance de tous les membres par écrit.

Les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

En cas de parité des voix, celle du président, ou à défaut de l'administrateur désigné pour le remplacer, est prépondérante.

Les cas suivants nécessitent des quorums de présence spécifique et/ou des majorités spéciales :

- La décision de l'exclusion d'un membre requiert qu'au moins deux tiers des membres de l'assemblée soient présents ou représentés et doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.
- La modification des statuts requiert qu'au moins deux tiers des membres de l'assemblée soient présents ou représentés et ne peut être délibérée qu'à condition que les modifications aient été explicitement indiquées dans la convocation. Les résolutions portant sur une modification des statuts (hormis le but social de l'association) doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.
- La dissolution de l'association ne peut être prononcée que pour autant qu'au moins deux tiers des membres de l'assemblée soient présents ou représentés et que la résolution soit adoptée à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.
- La modification qui porte sur l'objet ou le but désintéressé de l'association, peut seulement être adoptée à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Pour les cas de quorum de présence spécifique ci-dessus, une seconde assemblée générale est convoquée si le quota des membres présents ou représentés n'est pas atteint.

Lors de cette seconde assemblée générale, les membres présents ou représentés voteront souverainement sur les problèmes d'exclusion, de modifications de statuts et de dissolution. La notion de quota n'existera plus. En cas d'égalité de vote, c'est la voix du président ou de son remplaçant qui prédomine.

Article 12 :

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre, signé par le président et conservé au siège de l'association. Ce registre peut être consulté par tout tiers intéressé.

Article 13 :

Toute modification aux statuts doit être déposée au greffe du tribunal de l'entreprise compétent.

Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

L'assemblée générale veille à la publication légale des statuts et de leur modification.

TITRE 6 : Organe d'administration

Article 14 :

L'association est dirigée par un organe d'administration se composant au moins de quatre et au plus de seize membres. En toute hypothèse, le nombre d'administrateurs sera toujours inférieur au nombre de membres.

Ils sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale à la majorité simple des voix des personnes présentes et représentées et par vote secret.

A la fin de chaque mandat, chaque administrateur/administratrice doit introduire une demande pour rester membre du conseil d'administration. L'assemblée générale confirmera ou non le maintien du candidat au sein du conseil d'administration.

Le mandat d'administrateur est en tout temps révocable par l'assemblée générale sans que cette dernière doive se justifier.

Les mandats d'administrateur prennent fin :

- a) par décès ;
- b) par démission ;
- c) par décision de révocation prise par l'assemblée générale ;
- d) par expiration du terme du mandat.

Tout administrateur qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit à l'organe d'administration.

L'administrateur démissionnaire doit toutefois rester en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui décidera de son remplacement si sa démission a pour effet que le nombre d'administrateur ne devienne inférieur au nombre minimum d'administrateurs fixé à l'alinéa 1er de cet article.

Article 15 :

L'organe d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

L'organe d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'administration et de disposition : tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale est de sa compétence.

Il peut notamment faire ou recevoir tous paiements, en donner ou exiger quittance, faire et recevoir tous dépôts, acquérir, échanger, recevoir ou aliéner tous biens meubles ou immeubles, les prendre ou donner en bail, accepter et recevoir tous les subsides, subventions, primes ou offrandes, accepter et recevoir tous legs et donations. Pour les fins comprises dans l'objet social, il a la disposition de toutes les ressources de l'association. Il peut conclure et résilier tout contrat.

L'organe d'administration peut déléguer partie de ses pouvoirs, définie de manière précise, à l'un des administrateurs, à un membre de l'association ou même à un tiers.

Article 16 :

Les réunions de l'organe d'administration sont dirigées par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par l'administrateur présent le plus âgé.

L'organe d'administration décide à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur muni d'une procuration écrite dument signée.

Un administrateur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

Article 17 :

Sauf délégation spéciale, l'association est valablement représentée par deux administrateurs. Vis-à-vis des tiers, les membres de l'organe d'administration opèrent dans la limite de leur mandat et des décisions de l'organe d'administration.

Tous les actes engageant l'association sont, à défaut de délégation spéciale donnée par l'organe d'administration, signés par deux administrateurs, lesquels n'ont à justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délégation ni d'aucun pouvoir spécial.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont décidées par l'organe d'administration et intentées ou soutenues au nom de l'association par le président de l'organe d'administration, habilité en vertu des statuts à représenter l'association.

Article 18 :

Lorsque l'organe d'administration doit prendre une décision ou se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur est en situation de conflit d'intérêt, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que l'organe d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature du conflit d'intérêt doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui doit prendre la décision.

Un administrateur est en situation de conflit d'intérêt lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect notamment de nature patrimoniale qui est opposé à celui de l'association.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de l'association ne peut participer aux délibérations et au vote sur ce point de l'ordre du jour.

L'administrateur ayant un intérêt opposé est dès lors invité à quitter la séance le temps des délibérations et votes concernant le point dont question.

Article 19 :

Le secrétaire est notamment chargé de rédiger les procès-verbaux, de veiller à la conservation des documents, de tenir le registre des membres à jour et de procéder aux dépôts obligatoires au greffe du tribunal de l'entreprise, de veiller aux publications légales.

Article 20 :

Le trésorier est mandaté par l'association et est notamment chargé de la tenue des comptes, de la déclaration à l'impôt, des formalités pour l'acquittement des taxes et de la T.V.A, et aux publications légales liées à la tenue des comptes.

Article 21 :

L'organe d'administration charge le Directeur du bureau, Monsieur Rostand TCHUILIEU de la gestion journalière de l'association, ainsi que de la représentation de l'association en ce qui concerne cette gestion. L'organe d'administration qui a désigné l'organe de gestion journalière est chargé de la surveillance de celui-ci.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de l'association que les actes et les décisions qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Article 22 :

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit, sauf si il en est décidé autrement.

Chaque administrateur ou délégué à la gestion journalière peut élire domicile au siège de l'association pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.

Il est expressément prévu que l'organe d'administration peut souscrire, et le cas échéant veillera au maintien en vigueur, au bénéfice personnel de tous les administrateurs, une assurance couvrant la responsabilité de chaque administrateur pour les actes ressortant de leur mandat.

Ledit contrat d'assurance sera pris en charge par l'association et prévoira un abandon de recours envers les administrateurs.

Article 23 :

L'organe d'administration peut édicter un règlement d'ordre intérieur moyennant autorisation statutaire. Pareil règlement d'ordre intérieur ne peut contenir de dispositions :

- 1° contraires à des dispositions légales impératives ou aux statuts ;
- 2° relatives aux matières pour lesquelles le présent code exige une disposition statutaire ;
- 3° touchant aux droits des membres et aux pouvoirs des organes ou à l'organisation et au mode de fonctionnement de l'assemblée générale.

TITRE 7 : Dispositions diverses :

Article 24 :

Avant l'assemblée générale annuelle, les comptes de l'association tels qu'élaborés et constatés par le comptable mandaté par l'association et l'éventuel réviseur d'entreprise, sont présentés à l'organe d'administration.

L'année comptable de l'association débute le 1er janvier et est clôturée le 31 décembre de chaque année. Les comptes de l'année écoulée et le budget de l'année suivante seront soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale.

L'association tient une comptabilité conforme aux règles imposées par le Code des sociétés et associations.

Article 25 :

L'assemblée générale désigne deux commissaires aux comptes chargés de vérifier les comptes de l'association. Ces commissaires présentent leur rapport annuel à l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire aux comptes est de trois ans. Ce mandat n'est pas rémunéré.

Article 26 :

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Article 27 :

En cas de dissolution, le solde financier positif et le patrimoine meuble et immeuble de l'association seront mis à la disposition d'une association organisant des échanges internationaux pour jeunes ou de toute autre organisation de jeunesse désignée par l'assemblée générale, lors de la dissolution.

Article 28 :

Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts est réglé conformément au Code des sociétés et des associations.

Agenda

OCTOBRE

Mercredi 11

Séance d'information - 15h à 17h
Rue de la Station, 73-75 - Ans

Samedi 14

Salon du bourlingueur Huy - 10h à 16h
L'école polytechnique de Huy Quai de Compiègne 4, 4500 - Huy

Mercredi 18

Infor jeune - 14h00
Rue des Faubourgs 17, 6700 - Arlon

NOVEMBRE

Mercredi 8

Séance d'information - 15h à 17h
Rue de la Station, 73-75 - Ans

Mercredi 15

Séance d'information - 15h00
Rue Théophile Delbar 18, 1410 - Waterloo

Samedi 18

Séance d'information - 11h00 - 17h00
Place du chatelet 10, 4960 - Malmedy

Ven. 24 > Sam.25

SIEP Bruxelles
Tour & Taxis, picardstraat 3, 1100 - Bruxelles

DECEMBRE

Mercredi 6

Séance d'information - 15h à 17h
Rue de la Station, 73-75 - Ans





Si vous ne souhaitez plus recevoir le YFU News, vous pouvez vous désabonner en envoyant un email à l'adresse : promedia@yfu-belgique.be



YFU BRUXELLES-WALLONIE
Programmes d'Echanges Interculturels

make
the **World**
your home



YFU BRUXELLES-WALLONIE
Programmes d'Echanges Interculturels

YFU Bruxelles-Wallonie asbl

Rue de la Station, 73-75 | 4430 Ans (Liège)
Tél. +32 4 223 76 68
info@yfu-belgique.be | www.yfu-belgique.be



YFU Bruxelles-Wallonie asbl

est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles

YFU Bruxelles-Wallonie asbl

est agréée par le Forem dans le cadre du volet langues du FOREM



EEE-YFU
European Educational Exchanges
Youth for Understanding

